Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260917-2SUB-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 14
. votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia.

Absents : MOULLEC Xavier

Secrétaire : BRENEOL Carine

2- SUBVENTION A L'ECOLE DIWAN PONT- CROIX.

Le Maire propose d'allouer une subvention à l'école Diwan de Pont-Croix sur la base des élèves de Mahalon scolarisés à l'école Diwan de Pont-Croix :

-pour l'année scolaire 2025-2026, soit : 3 786 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 3 786 € à l'école Diwan de Pont-Croix pour l'année scolaire 2025-2026.

Fait et délibéré à Mahalon, le 17 septembre 2026.

A Mahalon, le 18 septembre 2026.

Raymond BETROM
Maire de Mahalon.

MAIRIE DE MAHALON (Finistère)